



# Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n° 310

## **Négociation de l'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : la parentalité est loin d'être le seul facteur d'inégalité entre les femmes et les hommes**

Lors de la réunion de la Commission Permanente Paritaire de Négociation et d'Interprétation de la Branche des Bureaux d'études qui s'est tenue le 26 mars 2025, outre les sujets de santé qui sont traités régulièrement en vue d'un nouvel accord sur la complémentaire santé, la négociation sur l'égalité entre les femmes et les hommes a continué.

Force est de constater que le patronat de la branche identifie plus particulièrement le sujet de la parentalité comme la problématique à traiter. S'il est vrai que les femmes sont souvent victimes de discrimination dès le premier enfant, la parentalité est loin d'être exhaustive des facteurs d'inégalités : les métiers féminisés sont aussi très souvent moins rémunérés, à qualification équivalente, et les métiers les plus rémunérateurs comptent, le plus souvent, moins de femmes que d'hommes dans leurs effectifs.

Nous n'avons pas manqué de relever ces deux sujets pour porter, comme revendication le recrutement de femmes dans les métiers porteurs, en appuyant cela par des dispositifs d'évolution professionnelle comprenant des budgets de formation renforcés pour encourager les femmes à s'orienter vers des métiers mieux payés à travers les reconversions, promotions, mobilités et pas seulement au moment de la formation initiale.

Lors de cette réunion, nous sommes également revenus sur les velléités patronales de mise en place d'un dispositif de participation expérimentale pour les entreprises qui ne sont pas tenues à cette obligation pour répondre la formulation telle qu'elle a été mise à l'ordre du jour.

Sur ce sujet, nous ne pouvons que nous féliciter que l'une de nos revendications majeures, la définition d'une formule basée sur l'Excédent Brut d'Exploitation, c'est-à-dire la catégorie comptable qui mesure la production de richesses liée à l'activité ait été retenue.

Toutefois, nous ne sommes pas dupes : une telle négociation ne peut pas remplacer la négociation sur les salaires ni permettre à des entreprises de contourner leurs obligations qui les conduiraient à verser davantage que ce que la branche serait en mesure de proposer.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit  
d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « BI BE »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**